



DAVID DARDIER IMMOBILIER

**31 rue Martimor
 09270 MAZERES**

**daviddardierimmobilier@orange.fr
www.mazeres-ariege-immobilier.com
 Tel :05.61.69.19.36 Port :06.82.88.14.44**

**GRILLES DES HONORAIRES DE TRANSACTION TTC A LA
 CHARGE DU VENDEUR**

PRIX DE VENTE HAI	HONORAIRES EN %
Jusqu'à 59 999 €	10% avec un minimum de 4 000 €
De 60 000 à 80 000 €	9,50 %
De 80 001 à 100 000 €	9,00 %
De 100 001 à 120 000 €	8,00 %
De 120 001 à 150 000 €	7,50 %
De 150 001 à 180 000 €	6,50 %
De 180 001 à 210 000 €	6,00 %
De 210 001 à 270 000 €	5,50 %
De 270 001 et au-delà	5,00 %

Honoraires de location

Pour les logements situés en dehors des zones tendues et très tendues (c'est-à-dire pour les communes non visées tant par l'arrêté du 1^{er} août 2014 que par le décret n°2013-392 du 10 mai 2013) la surface plafond relatif aux présentations de visite du preneur, de constitution de dossier et de rédaction de bail est égal à 8€/m² de habitable. Etat des lieux d'entrée : Le décret détermine une rémunération plafonnée, à la charge du preneur de 3€ maximum par mètre carré de surface habitable, sans procéder à une distinction quelconque selon les zones géographiques où il sera effectué. Ces plafonds sont révisables chaque année au 1^{er} janvier par arrêté ministériel en fonction de la variation annuelle du dernier indice de référence des loyers (IRL).